



SOCIÉTÉ SUISSE DE DELLE

DELLE

(Territoire de Belfort)

Delle, le 24 juillet 1955.

Monsieur Paul KELLER
14, rue Mathis
Paris 19e

Monsieur,

Après examen de votre rapport nous nous permettons de vous faire part ci-dessous de quelques réflexions au sujet de l'émigration suisse et de la situation des Suisses à l'étranger.

Une copie de cette lettre est adressée pour information au Secrétariat des Suisses à l'étranger de Berne.

L'émigration dans le passé.

Les causes de l'émigration au siècle dernier et jusqu'à la seconde guerre mondiale sont bien connues.

Il y a eu certains Suisses qui se sont expatriés par goût d'aventure et de voyage. Mais surtout pour la majorité ce fut une nécessité par suite du manque de travail en Suisse: possibilité de trouver un emploi à l'étranger ou d'améliorer sa situation. Tous sont allés chercher ailleurs ce que la Suisse ne pouvait pas leur donner.

Si certains de ces émigrés n'avaient pas une moralité irréprochable et auxquels leur départ était facilité, ce n'était que des cas d'exception.

L'on peut aussi citer deux cas concernant les émigrés en France:

Ainsi les agriculteurs que l'on plaçait dans des fermes en France dans la période entre les deux guerres. Les fermes étaient de vieilles maisons délabrées, les terres disséminées et pauvre de rendement. Il s'agissait de propriétés abandonnées qu'il était excessivement difficile d'exploiter. Et l'on laissait se "débrouiller" seuls ces pauvres paysans.

Et le cas des travailleurs d'usine dans les années 1930 pour lesquels la France faisait des difficultés parce qu'ils étaient Suisses. Nombre d'entre eux se sont naturalisés français et souvent sur le conseil de nos autorités consulaires.

A côté de ces cas soulevés ci-dessus, il y a eu naturellement beaucoup d'émigrés dont le sort a été plus facile.

A cette époque les émigrés étaient nombreux et étaient surtout constitués d'agriculteurs et d'ouvriers. Ils aimaient à se retrouver ensemble dans leur pays d'adoption, fondaient des associations, des sociétés.

L'émigration actuelle.

La situation a évolué depuis la dernière guerre. Par suite de la conjoncture économique en Suisse, le nombre d'émigrés a diminué. De plus, ce sont surtout des spécialistes (ouvriers spécialisés, techniciens, universitaires) qui se rendent à l'étranger, souvent seulement pour une période déterminée, quelques fois d'une façon définitive.

Le renouvellement ne se fait plus et le nombre des Suisses à l'étranger diminue graduellement.

D'autre part par suite de la mode de vie actuelle, l'esprit de société n'est plus aussi poussé. L'on ne sent plus le besoin, l'on ne fait plus l'effort d'appartenir à une société. Ainsi dans environ une génération, la plupart des groupements des Suisses à l'étranger n'existeront plus.

Situation actuelle.

La présence de la Suisse dans le monde sera surtout axée sur le plan économique et culturel, mais dirigée par la Suisse elle-même. Les ambassades, les commissions d'études, les missions économiques, les expositions et foires, l'aide aux pays en voie de développement, etc. Le Suisse émigré peut par lui-même oeuvrer dans le même sens, mais sa présence seule est insuffisante.

A entendre nos autorités le jour du 1er août ou à la Journée des Suisses à l'étranger, nous sommes la 5e Suisse, nous sommes les ambassadeurs de notre pays dans le monde entier. Il n'y a que des éloges à notre égard. Cela est peut-être un peu vrai, mais surtout on veut nous faire plaisir. Cependant gardons-nous bien de ne pas nous laisser aller à notre défaut caractéristique de Suisses: la prétention.

Si notre présence à l'étranger est effectivement positive et personne n'en doutera, si elle fait connaître la Suisse là où nous sommes, si elle aide nos autorités dans toutes ses démarches, il ne faut pas en exagérer l'importance. Nous sommes peu nombreux à l'étranger, notre influence est faible, nous nous trouvons dans des pays en évolution, nous assistons à des concentrations économiques très importantes. De plus dans certains cas nous ne pouvons pas nous prononcer comme

nous aimerions le faire, car il ne faut pas l'oublier, nous sommes des étrangers là où nous habitons, et cela implique certaines réserves.

Restons conscients de notre rôle mais n'essayons pas d'en faire quelque chose de primordial et d'indispensable.

C'est pourquoi il ne semble pas que l'on puisse en contrepartie (comme le demande le rapport préliminaire du Groupe d'étude de Paris) participer plus activement aux affaires civiques du pays. L'article constitutionnel nous concernant est une excellente chose. Mais vouloir demander le droit de vote et une représentation aux Chambres Fédérales pour les Suisses à l'étranger n'est pas justifié.

Ainsi, au nom de la Société Suisse de Delle, nous ne pouvons souscrire au rapport du Groupe d'études helvétiques de Paris sans certaines modifications qui portent principalement sur 2 points, à savoir :

- l'importance donnée aux Suisses à l'étranger doit être ramenée à sa juste valeur et ne pas être exagérée
- ne pas demander le droit de vote pour les Suisses à l'étranger.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Président :



J.Dreier